

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_055 : AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD CONCLU AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL - CESSION DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUÉRY

#### **L'an deux mille dix huit, le dix avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** : Monsieur,  
Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU)

**Votants : 41**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018**

**N° DEL2018\_055 : AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD CONCLU  
AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL - CESSIION DE LA DÉCHETTERIE DE  
SAINT-JUÉRY**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

**Monsieur Jacques ROYER, rapporteur,**

Par délibération du 15 décembre 2016, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le syndicat mixte TRIFYL ont conclu un protocole d'accord pour résoudre le litige qui les opposait dans le cadre de l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry.

La cession de la déchetterie a été consentie au prix de 78 424 € correspondant à 74 000 € de capital restant dû au titre d'un emprunt en cours affecté à la déchetterie de Saint-Juéry et 4 424 € d'équipements acquis en 2016.

Le protocole stipulait, en son article 6 "Conditions suspensives" que :  
"Le présent protocole est conclu sous la condition suspensive du paiement, par l'Agglomération, du montant forfaitaire dans les 30 jours suivant la signature des présentes, ainsi que la conclusion, sous un délai de 6 mois, de l'acte authentique de vente".

La régularisation de l'acte de vente devant notaire n'a pas encore été accomplie car le changement d'exploitant n'a pu être entériné dans les délais.

De fait, il convient de proroger, par avenant, le protocole d'accord et de modifier la rédaction de l'article 6 ainsi qu'il suit :

"Le présent protocole est conclu sous la condition suspensive de la conclusion, sous un délai de 5 ans suivant sa date de signature, de l'acte authentique de vente"

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le protocole d'accord conclu entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le syndicat mixte TRIFYL en résolution du litige les opposant dans le cadre de la gestion de la déchetterie de Saint-Juéry,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 6 mars 2018,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au protocole d'accord conclu entre le syndicat mixte TRIFYL et la communauté d'agglomération de l'Albigeois en résolution du litige les opposant sur la gestion de déchetterie de Saint-Juéry et portant sur une prorogation de sa validité.

**AUTORISE** madame la présidente ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme,  
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL